

Fiche d'Audit Terrain		Contrôleur : G GRIGAUT		Structure : PEFC NOUVELLE-AQUITAINE	
Date et heure du contrôle : 29/11/2021-10h30		Lieu de rendez-vous : Cussac (87150)			
Porteur de Projet :	ASL FORET AGIR LIMOUSIN	Type de Projet :	☐ Boisement ☒ Balivage (Conversion taillis=>futaie sur souches) ☐ Reconstitution		
Nombre de propriétaires concernés :	8	Surface Totale du Projet (S mini Balivage 0,5 ha)	6,1 ha		
Type de vérification	☒ Documentaire ☐ Terrain	Méthode utilisée vérification terrain	Sans objet		
Essence	☒ Châtaignier ☐ Robinier ☐ Charme ☐ Chêne Pédonculé ☐ Chêne Pubescent ☐ Chêne Sessile ☐ Chêne Vert ☐ Hêtre ☐ Autre				

Personne(s) présente(s) :

- | | | | | |
|---|---------------------------------------|--|---------------------------------------|--|
| 1. Nom, Prénom : MORAND Yves | ☐ Propriétaire | ☒ Représentant | ☐ Gestionnaire | ☐ Autre : |
| 2. Nom, Prénom : NORMAND Marie-Claire. | ☐ Propriétaire | ☒ Représentant | ☐ Gestionnaire | ☐ Autre : |
| 3. Nom, Prénom : CACOT Dominique..... | ☐ Propriétaire | ☐ Représentant | ☐ Gestionnaire | ☒ Autre : CNPF |
| 4. Nom, Prénom : NEQUIER Thierry..... | ☐ Propriétaire | ☐ Représentant | ☐ Gestionnaire | ☒ Autre : CNPF |
| 5. Nom, Prénom : FERNANDES Fernanda | ☐ Propriétaire | ☐ Représentant | ☐ Gestionnaire | ☒ Auditeur |
| 6. Nom, Prénom : GRIGAUT Guillaume | ☐ Propriétaire | ☐ Représentant | ☐ Gestionnaire | ☒ Auditeur |

Nom du projet : Projet CNPF C+for Périgord-Limousin (La Poste n°3)

Exigences applicables

-version des méthodes au moment de la labellisation du projet : Méthode CNPF, version 2 du 27/07/2020

-réglementation en vigueur, notamment MFR, au moment de la labellisation du projet

Protocole d'Audit : v2 du 29/11/2021

Dates du chantier : cf factures par parcelles

Communes : Bussière-Galant, Chalus, Cussac, Dournazac, La Chapelle-Montbrandeix, Saint-Cyr (Haute-Vienne)

Description du projet : Balivage de taillis bien-venants de châtaignier : produire davantage de bois d'œuvre

Réductions d'émissions totales générables : 387 tCO2 attendues et non 514 tCO2 (cf commentaire en page bilan)

Indices des co-bénéfices attendus : socio-économique : 81%, Biodiversité : 20 %

Rappel : tous les documents fournis par le porteur du projet sont confidentiels et ne feront l'objet d'aucune diffusion

Partie documentaire

Parcelles		Justificatifs présentés	Fourniture pièces		Commentaires	C	NC
			En audit	Après audit			
Commune : Châlus Référence Cadastre : A0328 Surface à baliver : 0,2 ha Essence : Châtaignier Propriétaire : Francis Barbault	☐ Facture du chantier de balivage	X				X	
	☐ Photo (au moins une) du balivage	X				X	
	☐ Certification Gestion Durable		X		Adhésion ASLGF à PEFC	X	
Commune : La Chapelle-Montbrandeix Référence Cadastre : B 1147 Surface à baliver : 0,54 ha Essence : Châtaignier Propriétaire : Michel Colombier	☐ Facture du chantier de balivage	X				X	
	☐ Photo (au moins une) du balivage	X				X	
	☐ Certification Gestion Durable	X				X	
Commune : Cussac Référence Cadastre : B 0140 Surface à baliver : 0,14 ha Essence : Châtaignier Propriétaire : Jacques Deonchas	☐ Facture du chantier de balivage	X				X	
	☐ Photo (au moins une) du balivage	X				X	
	☐ Certification Gestion Durable		X		Adhésion ASLGF à PEFC	X	
Commune : Cussac Référence Cadastre : B0141 Surface à baliver : 0,2 ha Essence : Châtaignier Propriétaire : Jacques Deonchas	☐ Facture du chantier de balivage	X				X	
	☐ Photo (au moins une) du balivage	X				X	
	☐ Certification Gestion Durable		X		Adhésion ASLGF à PEFC	X	
Commune : Cussac Référence Cadastre : B 0142 Surface à baliver : 0,27 ha Essence : Châtaignier Propriétaire : Jacques Deonchas	☐ Facture du chantier de balivage	X				X	
	☐ Photo (au moins une) du balivage	X				X	
	☐ Certification Gestion Durable		X		Adhésion ASLGF à PEFC	X	
Commune : Bussiere-Galant Référence Cadastre : ZA 0084 Surface à baliver : 1,2 ha Essence : Châtaignier Propriétaire : GFR de Sepoux	☐ Facture du chantier de balivage	X			La facture mentionne « coupe rase de taillis » et plus bas « coupe d'amélioration ». C'est une erreur de l'entreprise, il s'agit bien d'un balivage Mention « coupe rase de taillis » à supprimer	X	
	☐ Photo (au moins une) du balivage	X				X	
	☐ Certification Gestion Durable		X		Adhésion ASLGF à PEFC	X	
Commune : Cussac Référence Cadastre : A 0589 Surface à baliver : 1,5 ha Essence : Châtaignier Propriétaire : François Léonard	☐ Facture du chantier de balivage	X				X	
	☐ Photo (au moins une) du balivage	X				X	
	☐ Certification Gestion Durable		X		Adhésion ASLGF à PEFC	X	

Commune : Dournazac Référence Cadastre : B 0405 Surface à baliver : 0,32 ha Essence : Châtaignier Propriétaire : René Léonard	☐ Facture du chantier de balivage	X			x	
	☐ Photo (au moins une) du balivage	X			x	
	☐ Certification Gestion Durable		X	Adhésion ASLGF à PEFC	x	
Commune : Dournazac Référence Cadastre : B 0406 Surface à baliver : 0,14 ha Essence : Châtaignier Propriétaire : René Léonard	☐ Facture du chantier de balivage	X			x	
	☐ Photo (au moins une) du balivage	X			x	
	☐ Certification Gestion Durable		X	Adhésion ASLGF à PEFC	x	
Commune : Dournazac Référence Cadastre : B 1813 Surface à baliver : 0,55 ha Essence : Châtaignier Propriétaire : René Léonard	☐ Facture du chantier de balivage	X			x	
	☐ Photo (au moins une) du balivage	X			x	
	☐ Certification Gestion Durable		X	Adhésion ASLGF à PEFC	x	
Commune : Saint-Cyr Référence Cadastre : D 1519 Surface à baliver : 0,27 ha Essence : Châtaignier Propriétaire : SCI Le Clos Lucé	☐ Facture du chantier de balivage	X		Pas de numéro de parcelle mais uniquement le lieu-dit sur le devis Facture au nom du gérant de la SCI	x	
	☐ Photo (au moins une) du balivage	X			x	
	☐ Certification Gestion Durable		X	Adhésion ASLGF à PEFC	x	
Commune : Cussac Référence Cadastre : F 0106 Surface à baliver : 0,46 ha Essence : Châtaignier Propriétaire : Jean-François Vignaud	☐ Facture du chantier de balivage	X			x	
	☐ Photo (au moins une) du balivage	X			x	
	☐ Certification Gestion Durable	X			x	
Commune : Cussac Référence Cadastre : F 0007 Surface à baliver : 0,31 ha Essence : Châtaignier Propriétaire : Jean-François Vignaud	☐ Facture du chantier de balivage	X			x	
	☐ Photo (au moins une) du balivage	X			x	
	☐ Certification Gestion Durable	X			x	

Partie terrain

Sans objet

Vérification des co-bénéfices (Documentaire et le cas échéant Terrain)

Cobénéfices	Création de plus-value économique territoriale Distance de la majorité des ETF ayant réalisé les travaux			
Socioéconomique		Rayon de 50 km	Rayon 50-100km	Valeur du bonus
	David Ducongé	X		3/3
	Symbiose Sylviculture	X		
	A.F.I.L.	X		
	Jean-Marc Chamoulaud	X		
	Les Frères Dufour Sarl	X		
	MFR Périgord Limousin	X		
	Cfbl		X	
	Intégration par l'emploi Travaux réalisés par des entreprises de réinsertion professionnelle ou d'aide à l'emploi de personnes en situation de handicap			
		OUI	NON	5/5
	A.F.I.L.	X		
	Valorisation Locale des bois récoltés Bois commercialisés valorisés par une entreprise située dans un rayon de 50 km			
		OUI	NON	
	Bois commercialisés récoltés par les entreprises ci-dessus	X		3/3
	Certification Forestière			
		OUI	NON	
	Adhésion à une certification de gestion durable (PEFC/FSC)	X		5/5
	Regroupement de la Gestion Forestière Projet Collectif de regroupement de plusieurs propriétaires			
		OUI	NON	

	ASLGF Liste des adhérents de l'ASLGF au moment des travaux envoyée	X		5/5
	Prévention du risque d'incendie Diminuer le risque d'incendie à proximité immédiate d'habitations ou de lotissement			
		OUI	NON	
			X	0/5
INDICE TOTAL DE PRISE EN COMPTE SOCIO ECONOMIQUE				21/26-81 %
Biodiversité	Préservation de la biodiversité préexistante 1/3 Relève IBP et justification de l'intégration des éléments en découlant dans l'opération			
		OUI	NON	
	Note de l'IBP et intégration dans les travaux		X	0/5
	Préservation de la biodiversité préexistante 2/3 Maintien de la diversité d'essences présente avant balivage			
		OUI	NON	
	Diversité des essences maintenue (photos)	X		2/2
	Préservation de la biodiversité préexistante 3/3 Maintien des gros bois et des bois porteurs de microhabitats			
		OUI	NON	
			X	0/3
INDICE TOTAL DE PRISE EN COMPTE BIODIVERSITE				2/10-20%

Bilan de l'audit

Valeur du rabais éventuel à appliquer si densité inférieure au minimum requis : rabais pour les risques généraux difficilement maîtrisables -10%

Commentaire : 1 propriétaire n'a pas fait les travaux (GFR de Malary), la surface totale du projet est donc de 6,1 ha et non 8,1 ha comme déposé soit 75% de ce qui était prévu.

La réduction d'émissions totales générables est donc de $514 \times 0,75 = 387$ tCO₂

Recommandations en matière de valorisation des écobénéfices :

INDICE TOTAL DE PRISE EN COMPTE SOCIO ECONOMIQUE	Valeur inscrite au moment de la labellisation	Valeur contrôlée lors de l'audit et proposée par l'auditeur
	81%	81 %

INDICE TOTAL DE PRISE EN COMPTE BIODIVERSITE	Valeur inscrite au moment de la labellisation	Valeur contrôlée lors de l'audit et proposée par l'auditeur
	20%	20%

Fait à Cussac et à Bordeaux le 29/11/2021 et le 21/07/2022

Signature du contrôleur

